ELAN INTERCULTUREL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Maison de la Vie Associative et Citoyenne
22 Rue Deparcieux
75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

SAS EMARGENCE AUDIT
Capital 56 000 € I RCS PARIS 338 339 872I Code APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Île-de-France

Il y a plus que
des comptes entre nous !

emargence.fr

ELAN INTERCULTUREL

À l'Assemblée Générale de l'Association **ELAN INTERCULTUREL**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **ELAN INTERCULTUREL** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Motivation de la réserve

L'association a décidé, à compter de l'exercice 2018, de ne plus provisionner les congés à payer, pour faciliter les rapprochements budgétaires des financeurs. D'après nos estimations, une provision pour congés payés au titre de l'exercice 2025 aurait dû être comptabilisée pour un montant avoisinant les 14 K€ (dont 4 K€ de charges sociales).

Dans notre rapport du 6 juin 2019 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avions formulé une réserve en raison du désaccord quant à la non-comptabilisation de la provision pour congés à payer. L'association ayant poursuivi ce traitement, ce désaccord subsiste à la clôture de l'exercice 2025.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Rresponsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation (changement de méthode)

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement AN n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont **pas** fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 02/06/2026

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par **Frédéric GOUVET**
Commissaire aux comptes

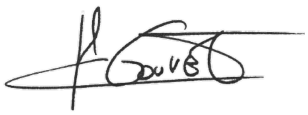

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 15/06/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 884	3 137	1 747	1,00	469	0,19
Immobilisations financières						
. Autres immobilisations financières	91		91	0,05	91	0,04
TOTAL (II)	***4 976***	***3 137***	***1 839***	1,05	***560***	0,23
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 267		16 267	9,32	18 500	7,65
. Autres créances	60 473		60 473	34,66	60 393	24,98
Charges constatées d'avance	664		664	0,38		
Valeurs mobilières de placement	2 211		2 211	1,27	61 488	25,43
Disponibilités	93 004		93 004	53,31	100 815	41,70
TOTAL (III)	***172 619***		***172 619***	98,95	***241 196***	99,77
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	***177 595***	***3 137***	***174 458***	100,00	***241 756***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 15/06/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	137 599	78,87	188 680	78,05
Excédent ou déficit de l'exercice	402	0,23	-51 081	-21,12
Situation nette (sous total)	138 001	79,10	137 599	56,92
TOTAL (I)	***138 001***	79,10	***137 599***	56,92
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 356	0,78	1 464	0,61
Dettes fiscales et sociales	33 586	19,25	102 693	42,48
Autres dettes	15	0,01		
Produits constatés d'avance	1 500	0,86		
TOTAL (IV)	***36 457***	20,90	***104 157***	43,08
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**174 458**	100,00	***241 756***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 15/06/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	142 207	41,85	95 203	22,34	47 004	49,37
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	196 212	57,74	326 357	76,60	-130 145	-39,87
- Ressources liées à la générosité du public						
Autres produits	29	0,01	1 220	0,29	-1 191	-97,61
Total des produits d'exploitation (I)	***338 448***	99,60	***422 780***	99,23	***-84 332***	-19,94
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	73 233	21,55	112 086	26,31	-38 853	-34,65
Impôts, taxes et versements assimilés	4 475	1,32	5 500	1,29	-1 025	-18,63
Salaires et traitements	193 368	56,91	264 875	62,17	-71 507	-26,99
Cotisations sociales	64 612	19,01	91 169	21,40	-26 557	-29,12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	499	0,15	379	0,09	120	31,66
Autres charges	3 213	0,95	3	0,00	3 210	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***339 401***	99,88	***474 013***	111,25	***-134 612***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***-953***	-0,27	***-51 232***	-12,01	***50 279***	98,14
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	1 355	0,40	1 520	0,36	-165	-10,85
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (III)	***1 355***	0,40	***1 520***	0,36	***-165***	-10,85
CHARGES FINANCIERES:						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***1 355***	0,40	***1 520***	0,36	***-165***	-10,85
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***402***	0,12	***-49 712***	-11,66	***50 114***	100,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			***1 774***	0,42	***-1 774***	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			***3 143***	0,74	***-3 143***	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			***-1 369***	-0,31	***1 369***	-100,00
Total des produits (I + III + V)	339 803	100,00	426 075	100,00	-86 272	-20,24
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	339 401	99,88	477 156	111,99	-137 755	-28,86
EXCEDENT OU DEFICIT	***402***	0,12	***-51 081***	-11,98	***51 483***	100,79

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	2 450	4 708		
Prestations en nature	842			
Bénévolat				
TOTAL	***3 292***	***4 708***		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	2 450	4 708		
Mise à disposition gratuite de biens	842			
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	***3 292***	***4 708***		

ELAN Interculturel est une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901, créée le 11/04/2008.

L'exercice social clos le 31/12/25 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 174 458 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 402 E.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ils sont également conformes au règlement ANC 2023-03 qui vient modifier le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations et fondations).

Du fait de ce reclassement, le bilan et la compte de résultat N-1 tels qu'il a été arrêtés et publiés sont présentés séparément dans l'annexe des comptes N. »

Description de l'objet social de l'entité : **ELAN Interculturel** a pour but principal d'améliorer les rapports et la coopération entre groupes et personnes porteurs de codes culturels différents.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées : Pour atteindre son but principal, l'association vise à :

- Développer des connaissances sur les dynamiques interculturelles
- Apporter des outils et des pratiques pour l'analyse ou l'intervention liées aux dynamiques interculturelles
- Promouvoir et développer des compétences personnelles et organisationnelles pour améliorer les échanges dans un contexte interculturel.
- Promouvoir la recherche, et le dialogue intersectoriel entre les interlocuteurs scientifiques et ceux du terrain
- Initier et participer à des programmes de coopération avec d'autres structures

Les moyens mis en œuvre : ELAN Interculturel intervient à travers des projets de collaboration nationaux et internationaux, développe de nouvelles approches et méthodes destinées à une diversité de publics, jeunes et moins jeunes, migrants et non migrants, professionnels du social, de l'éducation, de la santé ou de l'humain en général ou juste des personnes curieuses.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :
Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
  - Logiciels — Linéaire sur 12 mois,
  - Site Internet — Linéaire sur 1 à 3 ans,
  -
- Immobilisations corporelles :
  - Travaux, Agencements, Aménagements — Linéaire entre 2 et 7 ans
  - Matériels de bureau — Linéaire sur 3 ans,
  - Matériels informatiques — Linéaire sur 3 ans,
  - Mobiliers de bureau acquis — Linéaire entre 3 et 5 ans

Indemnités de fin de carrière

- En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

- Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des trois hauts cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ne sont pas communiquées dans la présente annexe, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectifs moyens par catégorie

	Année 2025
Effectifs moyens en contrats à durée indéterminée	4.79
Effectifs moyens en contrats à durée déterminée	0.17
TOTAL	4.96

Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 212 € HT.

Evènements post-clôture

Il est à noter le déménagement de l'association et transfert de son siège social à compter du 13/04/2026 à l'adresse suivante : Maison de la vie associative et citoyenne – 22 rue DEPARCIEUX 75014 Paris

Contributions volontaires

Concernant le calcul du bénévolat, il est calculé en référence du SMIC en vigueur arrondi à un coût chargé de 100 euros par jour.

Durant l'année 2025, les coordinateurs de projets, ont été épaulés par des volontaires bénévoles, pour des participations sur une période de 24.5 jours.

Les autres contributions volontaires, mise à disposition gratuite de biens et services, et autres prestations, n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé = 4 975 E

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 975 E

Actif immobilisé	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 107	1 778		4 885
Immobilisations financières	91			91
TOTAL	**3 197**	**1 778**		**4 975**

Actif immobilisé	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	4 885	-3 137	1 749
Immobilisations financières	91		91
TOTAL	**4 975**	**-3 137**	**1 839**

L'association n'a pas réalisé d'investissements en 2025.
Les immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie versé sur les locaux

Etat des créances = 77 404 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances clients	16 267	16 267	
Subventions à recevoir	59 526	59 526	
Créances diverses	5	5	
Caisse	943	943	
Charges constatées d'avance	664	664	
TOTAL	***77 404***	***77 404***	

Subventions à recevoir : ce poste correspond aux différentes subventions restant à recevoir sur des projets pluriannuels, en cours.

Valeur mobilière de placement = 2 211 E

L'association a effectué des placements en parts sociales à court terme.

Trésorerie = 93 004 E

L'association dispose d'un compte courant et d'un compte livret.

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/25	Au 31/12/24
Compte courant	72 550	60 498
Compte Livret	20 454	40 317
TOTAL	***93 004***	***100 815***

- Le compte sur livret est positif de 20 454 € (actif du bilan), correspondant au solde du relevé bancaire au 31/12/25.
- Le compte courant est positif de 72 550 € (actif du bilan), correspondant au solde du relevé bancaire au 31/12/25.
- **Le total des disponibilités s'élève à 93 004 € contre 100 815 € en 2024.**

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 138 001 E

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves					
Report à nouveau	188 680	51 081		- 51 081	137 599
Excédent ou déficit de l'exercice	- 51 081		402	51 081	402
Situation nette	**137 599**	**51 081**	**402**	**0**	**138 001**
Situation nette dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
TOTAL	**137 599**		**402**	**0**	**138 001**
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau :
Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2024, il a été décidé de reporter le résultat déficitaire de 2024 d'un montant de 51 081 € en report à nouveau.

Résultat de l'exercice :
L'exercice 2025 se traduit par un bénéfice comptable de 402 € décomposée comme suit :

- Résultat lié aux activités : - 953 €
- Résultat financier : 1 355 €
- Résultat exceptionnel : néant

Etat des dettes = 36 457 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	1 356	1 356		
Dettes sociales et fiscales	12 786	12 786		
Avances sur subventions	20 799	20 799		
Autres dettes	15	15		
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
TOTAL	***36 457***	***36 457***		

Fournisseurs : il s'agit d'un ensemble de dépenses effectuées fin 2054 et qui seront réglées en 2026.

Dettes sociales et fiscales : ce poste est composé pour l'essentiel de charges de personnel relatives au 4ème trimestre 2025, réglées en 2026.

Avances sur subventions : cela concerne plusieurs projets pour lesquels l'association perçoit une avance de budget à répartir à mesure de l'avancement des projets. Seule la part des subventions consommées est comptabilisée en produits.

Autres dettes : ce poste correspond aux frais avancés par différentes personnes intervenant en mission sur les différents projets de l'association (notes de frais) en attente d'être remboursées.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources de l'association = 338 448 E

Les ressources internes de l'association = 142 207 E

RECETTES	2025	2024
70 - Ressources internes		
- Prestations Formations	142 207	95 203

Les ressources internes de l'association sont composées des différentes formations dispensées dans le cadre des différents projets.

Les subventions de fonctionnement = 196 212 E

RECETTES	2025	2024
74 - Subventions d'exploitation	**196 212**	**326 357**
- Subvention Contrat aidé		7 107
- Subvention Service civique		4 730
- Subvention BLABLA		**17 450**
- Subvention CORECOLES	**16 952**	**36 182**
- Subvention HAHA		**4 955**
- Subvention PODER		**34 475**
- Subvention SEXPOWERMENT		**21 777**
- Subvention LOVE ACT	**7 313**	**50 519**
- Subvention BEYOND GENDER	**20 527**	**25 151**
- Subvention REVERSE THE MAP		**8 941**
- Subvention TAKE PART	**13 305**	**31 058**
- Subvention NEW BEGINNINGS	28 409	18 650
- Subvention REIGNITE YOUR PURPOSE	13 714	2 000
- Subvention WAOUH	3 325	20 088
- Subvention WELENS	21 100	20 099
- Subvention BRIDGING BORDERS	10 045	17 895
- Subvention COMIC RELIEFS	22 795	
- Subvention ECOLOGIES OF CARE	19 273	
- Subvention SPARKLE	7 250	
-Subvention CT Aide	7 107	7 107
-Subvention CT Aide service civique	4 027	4 730
-Subvention Emploi Aide CUI	1 071	5 282

L'association s'est engagée dans de nombreux projets pour lesquels elle a obtenu des subventions de différents partenaires, nouvellement et régulièrement intéressés par ses activités.

Autres produits d'exploitation = 29 E

Autres charges d'exploitation	2025	2024
- Produits de gestion courantes	14	15
- Dons divers	15	1 205
- Transfert de charges	0	0
TOTAL	*29*	*1 220*

Les dépenses de l'association = 339 401 E

Les Achats = 1 616 E

DEPENSES	2025	2024
60 - Achats	**1 616**	**2 931**
- EDF	0	0
- Fournitures et petits équipements	1 616	2 931
- Fournitures administratives et informatiques	-	-

Les achats représentent des achats de petits matériels et administratifs.

Services extérieurs 15 891 E

DEPENSES	2025	2024
61 - Services extérieurs	**15 891**	**29 246**
- Locations de salles	15 458	28 861
- Entretien et maintenance	-	-
- Assurance	433	385
- Documentation et séminaires	-	-

Les services extérieurs sont essentiellement composés du loyer de la structure et de quelques locations de salles additionnelles.

Autres Services extérieurs = 55 725 E

DEPENSES	2025	2024
62 - Autres services extérieurs	**55 725**	**79 909**
- Prestations extérieures / Honoraires structure	10 560	11 364
- Prestations sur projets / Honoraires intervenants	**14 727**	**26 770**
- Publicité / Publication	1 350	3 352
- Divers dons	60	
- Missions Déplacements liés aux projets	**22 010**	**32 292**
- Déplacements Réception liés à la structure	2 885	1 611
- Poste et télécommunications	2 871	2 779
- Services bancaires	1 263	1 110
- Adhésions / Cotisations	0	630

Il s'agit principalement d'honoraires et de frais de missions des différentes personnes intervenant sur les différents projets de l'association..

Impôt et taxes = 4 475 E

Impôts et taxes	2025	2024
- Impôts taxe sur les salaires	4 307	5 500
- Formation et taxe	168	
TOTAL	***4 475***	***5 500***

Ce poste représente la taxe sur la formation continue, la taxe sur les salaires et d'éventuelles dépenses de formations pour l'équipe.

Charges de personnel = 257 980 E

DEPENSES	2025	2024
64 - Charges de personnel	**257 980**	**356 044**
- Salaires brut	193 368	264 875
- Charges sociales patronales	64 572	84 466
- Autres charges de personnel	-40	6 704
- Ratio charges sociales et TSS/ base brute	35%	34%

Au 31/12/2025, l'association compte 5 salariés (équivalent temps plein) intervenant sur les différents projets.

Autres charges d'exploitation = 3 712 E

Autres charges d'exploitation	2025	2024
- Dotation aux amortissements	499	379
- pertes sur créances clients		
- Autres charges de gestion courante	3 213	3
TOTAL	***3 712***	***382***

Il s'agit pour l'essentiel des dotations aux amortissements des immobilisations
Les charges diverses de gestion courante correspondent à des écarts de règlements.

Résultat financier = 1 355 E

Résultat financier	2025	2024
- Produits financiers	1 355	1 520
- Charges financières		
TOTAL	***1 355***	***1 520***

Les produits financiers correspondent aux intérêts du Livret.

Résultat exceptionnel = 0 E

Résultat exceptionnel	2025	2024
- Produits exceptionnels	0	1 774
- Charges exceptionnelles	0	3 143
TOTAL	***0***	***(1 369)***

Les produits et charges exceptionnels correspondent pour l'essentiel à des écarts de budgets provisionnés sur des projets, par rapport à la réalité des charges intégrées à la clôture de ces projets.

AUTRES INFORMATIONS

Contributions volontaires : 3 292 €

Concernant le calcul du bénévolat, il est calculé en référence du SMIC en vigueur arrondi à un cout chargé de 100 euros par jour.

Durant l'année 2025, les coordinateurs des projets, ont été épaulés par des volontaires bénévoles, pour des participations sur une période de 24.5.

Contributions volontaires	2025
- Bénévolat- 24.5 jours	2 450
- Mise à disposition gratuite de biens	842
TOTAL	***3 292***